CHARTE POUR UNE SIGNALÉTIQUE BILINGUE ET LA PROMOTION DE LA LANGUE ET LA CULTURE RÉGIONALE

EME COMMEUNE ALE O KÉR EL PICARD

MA COMMUNE AIME LE PICARD

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Liberté Égalité Fraternité

Agince d'el région pour el langue picarde

Région Hauts-de-France

4 rue Lamarck - 80000 Amiens (France)
Tél. (33) 03 22 71 17 00 - www.languepicarde.fr

LA LANGUE PICARDE

Le picard, couramment désigné dans le Nord et le Pas-de-Calais comme « ch-timi », est une langue régionale de France reconnue par le Ministère de la Culture. Selon les termes de l'article 75-1 de la Constitution de la République française, il appartient, à ce titre, au patrimoine de la France. Depuis le mois de décembre 2021, le picard peut être enseigné dans le cadre de l'Education nationale comme le breton, le basque ou l'occitan.

Le picard provient du latin parlé en Gaule durant la présence romaine. Il a été influencé plus fortement que les autres langues par les invasions germaniques et a évolué différemment du français.

CARTE DES LANGUES RÉGIONALES DES HAUTS-DE-FRANCE

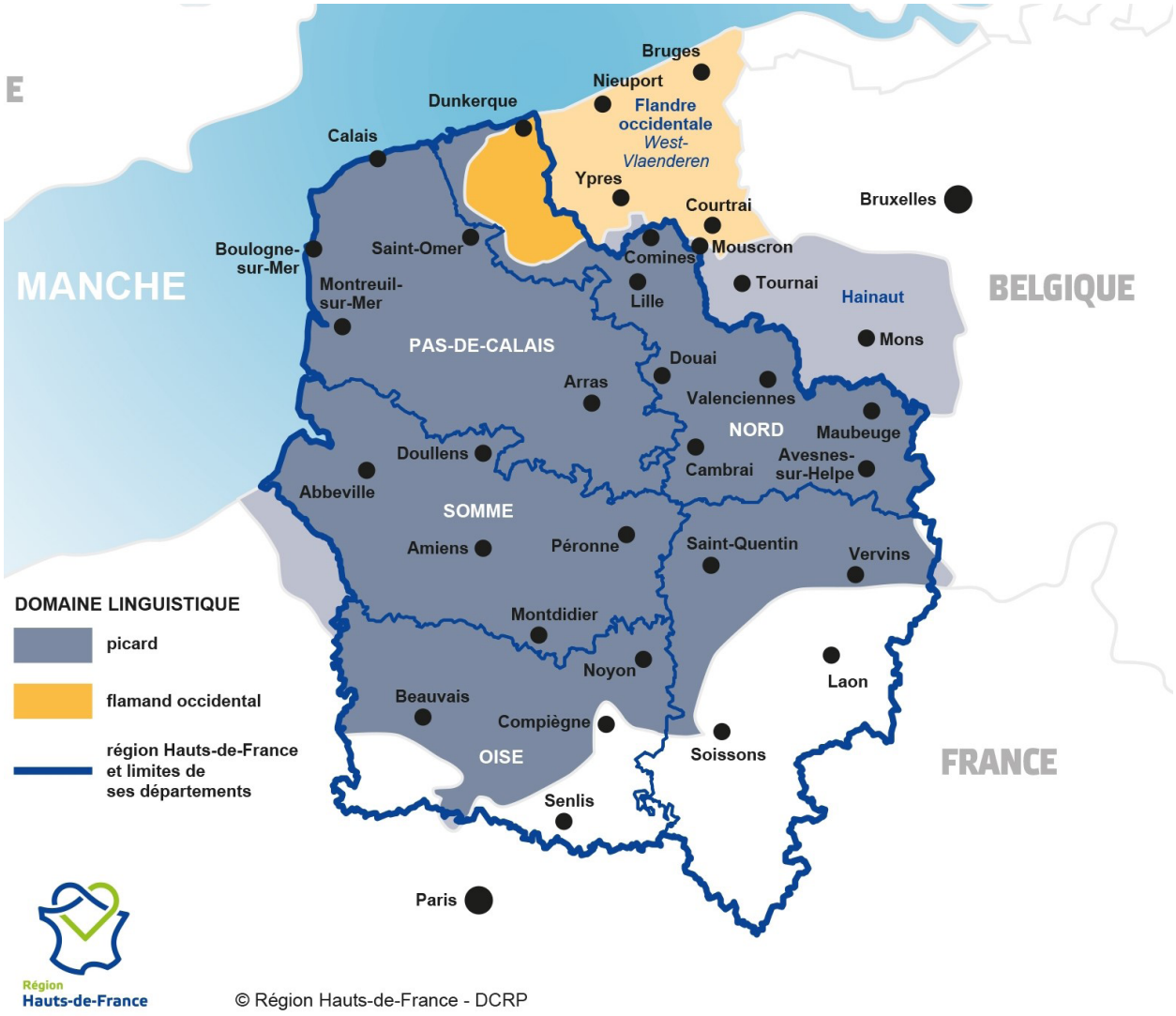

Région Hauts-de-France

© Région Hauts-de-France - DCRP

OBJECTIFS DE LA CHARTE

Les communes sont des collectivités proches de la vie quotidienne des citoyens qui sont régulièrement en contact avec ses services : mairie, bâtiments communaux, office du tourisme, école, salles de sport, bulletin municipal, site web etc.

L'objectif de cette charte est de proposer aux communes de valoriser la langue picarde, à travers ses domaines de compétence afin que ses habitants puissent retrouver une proximité avec la langue de leur territoire et en être fiers.

Il est également fondamental de créer un réseau de communes qui affichent publiquement leur soutien à la langue picarde.
Des principes de charte et de labellisation similaires existent pour d'autres langues de France comme le breton, le basque ou le flamand occidental.

Signature de la charte Ja om't Vlamsch à Hazebrouck

Logo de la charte Ya d'ar brezhoneg

PRINCIPE DE LA CHARTE

L'Agence régionale de la langue picarde propose un total de 37 actions possibles en faveur du picard réparties dans cinq domaines de compétence de la commune. Celle-ci s'engage à en choisir au minimum 10 dans la liste proposée dont au moins une dans chaque domaine : signalétique, communication, enseignement, culture, tourisme.

La commune peut bien sûr retenir davantage d'actions si elle le souhaite.
La commune peut également proposer des actions qui ne seraient pas dans la liste proposée par l'Agence régionale de la langue picarde mais qui lui semblent adaptées à son territoire (présence d'une association, signalétique déjà existante, fête locale mettant en œuvre la langue picarde etc.)
La commune dispose d'un délai de trois ans pour mettre en œuvre l'ensemble des actions sur lesquelles elle s'est engagée.

La signature de la charte octroie le label « Ma commune aime le picard » qui est renouvelé pour une nouvelle durée de trois ans si les actions sont pérennisées.

SOUTIEN DE L'AGENCE RÉGIONALE DE LA LANGUE PICARDE

L'Agence régionale de la langue picarde est une structure reconnue d'intérêt général missionnée par la Région Hauts-de-France afin d'assurer la promotion et la transmission de la langue picarde dans tous les secteurs de la société. Elle bénéficie du soutien en fonctionnement du Ministère de la culture. Elle est agrée par les Rectorats de Lille et d'Amiens ainsi que la Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (licences d'entrepreneur de spectacle).

L'Agence régionale de la langue picarde s'engage, lors de la signature de la charte à prendre en charge la réalisation des panneaux d'entrée de commune en picard (4 au maximum), à réaliser les études nécessaires au choix du nom de la commune en langue régionale, à assurer une animation en direction des jeunes publics, à assurer la formation des personnels volontaires de la commune, à assurer les traductions en picard pour les documents de communication (site web, discours, papier à entête, formulaire etc.), à proposer un répertoire d'artistes susceptibles d'intervenir dans la commune lors de spectacles et manifestations, à apporter des conseils pour la mise en œuvre des actions retenues, à conseiller l'achat d'ouvrages pour la constitution d'un fond picard, à fournir des documents de présentation de la langue picarde et des dictionnaires fondamentaux français/picard.

Panneaux de sortie d'agglomération à Eaucourt-sur-Somme

MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

1ère étape : rencontre avec un représentant de l'Agence régionale de la langue picarde et présentation du principe de la charte et de son label. Définition des perspectives et des actions sur lesquelles la commune souhaite s'engager.

2e étape : Après la nomination de deux interlocuteurs référents pour s'assurer du suivi de la charte, vote en conseil municipal d'une délibération spécifiant les actions retenues.

3e étape : signature officielle, lors d'une cérémonie publique, de la charte entre Madame ou Monsieur le Maire et la Présidente de l'Agence régionale de la langue picarde. A cette occasion, le label « Ma commune aime le picard » est officiellement octroyé.
Cette cérémonie peut associer d'autres élus (parlementaires, élus régionaux, départementaux, intercommunalité) qui peuvent être invités à s'associer à la démarche. Elle constitue un moment festif et convivial qui peut s'accompagner d'une partie récréative et artistique en picard que l'Agence régionale de la langue picarde peut organiser.

4e étape : chaque année, un bilan annuel des actions entreprises est réalisé par, au minimum, les deux personnes référentes et si possible les personnes ayant pris part à la réalisation des actions. Ce bilan a lieu dans un délai d'un mois après la date anniversaire de signature de la charte. Il constitue un moment d'évaluation

5e étape : à l'issue de la période de trois ans, une cérémonie de renouvellement de la charte est organisée et médiatisée. Un bilan public est présenté et, éventuellement, une nouvelle charte peut être signée avec un engagement sur de nouvelles actions.

Cérémonie de labellisation à Eaucourt (Somme) le 13 novembre 2021 en présence de Henri Sannier (Maire), Pascal Demarthe (Maire d'Abbeville, Président de la Communauté d'agglomération et Conseil régional), Stéphane Haussoullier (Président du Conseil départemental de la Somme), Patricia Poupart (Maire de Vironchaux et Conseillère régionale) Christian Manable (Sénateur honoraire) et Anne Tiberghien (Présidente de l'Agence)

ARLP Code

Signalétique

1.1 Panneaux d'entrée d'agglomération bilingue
1.2 Lettrage bilingue des véhicules de la commune, si elle en possède, lors des renouvellements
1.3 Installation de plaques de rue bilingues lors du renouvellement ou à l'occasion de création de voies
1.4 Mise en place d'une signalisation directionnelle bilingue, dans la commune et dans les bâtiments communaux, lors du renouvellement
1.5 Réalisation de panneaux d'informations touristiques et patrimoniales systématiquement bilingues lors de leur création ou du renouvellement de ceux existants
1.6 Missionner l'ARLP pour une étude toponymique concernant les noms de lieu picard de la commune

Communication

2.1 Réalisation de cartes de vœux bilingue
2.2 Nom de la commune bilingue sur le papier à entête
2.3 Message du répondeur de la mairie bilingue
2.4 Plaque des horaires d'ouverture bilingue
2.5 Invitations aux événements publics bilingue
2.6 Nom de la commune bilingue sur le tampon
2.7 Nom de la commune bilingue sur le logo
2.8 Site web de la commune avec au moins une page en picard
2.9 Article bilingue dans chaque numéro du magazine de la commune
2.10 Mot d'accueil en picard, ou discours bilingue, lors des cérémonies officielles
2.11 Proposition aux couples d'un mot d'accueil, ou de la lecture d'un texte en picard, lors des mariages
2.12 Proposer aux personnels communaux qui le souhaitent une formation à la langue picarde organisée par l'Agence régionale de la langue picarde
2.13 Utilisation de cartes de visite bilingue pour le maire et les conseillers qui en font la demande

Enseignement

3.1 Diffusion auprès des parents d'enfants scolarisés dans la commune d'un document d'informations sur le picard
3.2 Don à chaque famille d'enfant scolarisé dans la commune d'un dictionnaire français/picard
3.3 Organisation d'au moins un spectacle annuel en picard pour les scolaires
3.4 Accueil chaque année d'un atelier de langue picarde animée par l'Agence régionale de la langue picarde ou une association partenaire dans le cadre des activités péri-scolaires
3.5 Organisation d'un spectacle de fin d'année en picard
3.6 Traduction en picard du menu de la cantine (bilingue)

Culture

4.1 Mise à disposition gracieuse d'infrastructures pour des spectacles et activités en picard
4.2 Accueil d'au moins un spectacle annuel en picard dans la commune
4.3 Constitution d'un fond d'ouvrages en picard à la bibliothèque/médiathèque (si gérée par la commune) mis à jour annuellement par la politique d'acquisition
4.4 Organisation d'au moins une animation annuelle en picard à la bibliothèque/médiathèque (si gérée par la commune)
4.5 Organisation d'au moins une animation en picard annuelle en picard pour le centre de loisirs (si géré par la commune)
4.6 Intégration des activités culturelles en picard dans la programmation culturelle de la commune

Tourisme

5.1 Organisation de balades touristiques bilingue dans la commune
5.2 Elaboration d'un circuit de découverte du patrimoine de la commune avec une signalisation bilingue
5.3 Intégration de la commune, quand cela est possible, dans le Circuit des écrivains picards mis en place par l'Agence régionale de la langue picarde
5.4 Réalisation de documents d'information touristique bilingue par la commune ou l'Office de tourisme
5.5 Page internet d'information touristique bilingue sur le site de la commune ou celui de l'Office de tourisme
5.6 Diffusion par l'Office de tourisme de documents de présentation du picard

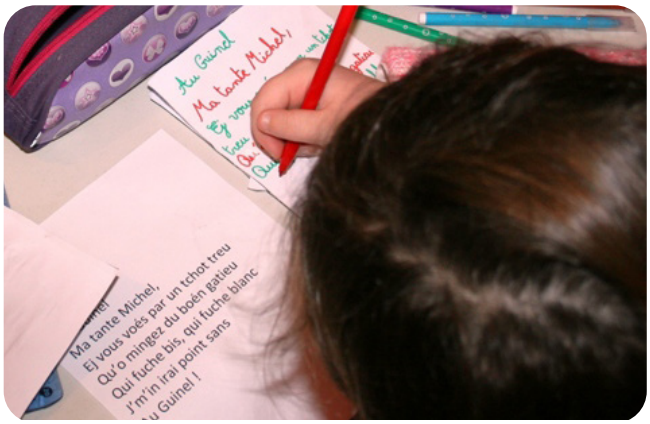

Chircuit d'ches écriveus
Buste de Hector CRINON

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agince d'el
région pour el
langue picarde

Région
Hauts-de-France

4 rue Lamarck - 80000 Amiens (France)
Tél. (33) 03 22 71 17 00 - www.languepicarde.fr